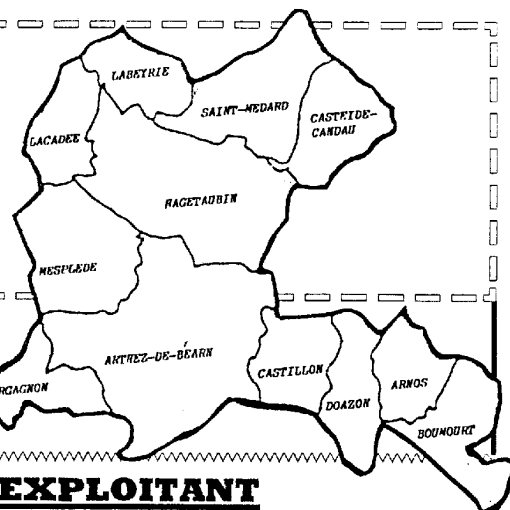


INFOS DISTRICT

Journal d'information du District d'Arthez-de-Bearn

N° 6

3^{ème} trimestre 1997



SOMMAIRE ♦ P.1 Editorial - Résultat de l'appel d'offres -

P.2 Planning de la collecte - Définition des ordures ménagères - Info service -

P.3 Collecte des ordures ménagères - P.4 COVED - Usine d'incinération -

P.5 et 6 Animations - ♦ Fiche d'inscription au Vide Grenier d'Hagetaubin♦

EDITORIAL

UN NOUVEL EXPLOITANT

Après la mise en service de la déchetterie, il y a quelques mois, l'année 1997 sera marquée, pour la protection de l'environnement dans notre District d'Arthez, par le renouvellement du service de collecte et d'évacuation des ordures ménagères, à compter du 1^{er} juillet.

Les contrats qui liaient notre collectivité aux deux exploitants, Ismaël DIEZ d'Artix et Jean REY d'Argagnon, que nous remercions très sincèrement pour la qualité du service et des relations de confiance qu'ils ont entretenues avec les usagers et les élus, sont venus à expiration.

Conformément au code des marchés publics, le renouvellement du service s'est effectué sur un appel d'offres auquel ont répondu quatre sociétés. C'est COVED, mieux-disant, qui a été retenu par le Conseil de District.

Il est notre nouvel exploitant pour une durée de trois ans et nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Le nouveau service de collecte mis en place correspond aux attentes des administrés et aux souhaits des différents Conseils Municipaux exprimés par la voix de leurs représentants au Conseil de District. A ce titre, Saint-Médard reste lié au SIECTOM de THEZE pour la collecte et l'incinération.

Globalement, le service reste dans sa configuration traditionnelle. Mais déjà, nous pouvons penser qu'à l'horizon de l'an 2000, lors du prochain renouvellement du marché, nous devons passer au ramassage en conteneurs individuels.

Docteur Léon COSTEDOAT
Conseiller Général
Président du District d'Arthez de Béarn

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

TYPE DE COLLECTE	CANDIDATURES				
	S.U.R.C.A.	C.O.V.E.D.	DIEZ	ATOUT VERT	
<u>Solution de base</u>	H.T.	380 500.00	356 905.27	385 000.00	360 210.00
	T.T.C	458 883.00	430 427.75	464 310.00	434 413.26
<u>Variante location</u> Collecte conteneur individuel 9 communes	H.T.	540 750.00	528 095.78	495 000.00	602 300.11
	T.T.C	652 144.50	636 883.51	596 970.00	726 373.93
<u>Variante ramassage</u> avec conteneur individuel du district - 9 communes	H.T.	415 750.00	501 134.90	490 000.00	490 100.00
	T.T.C	501 394.50	604 368.69	590 940.00	591 060.60
<u>Achat conteneurs</u>	H.T.	284 540.00	248 918.83	288 197.80	300 536.00
	T.T.C	343 155.24 (1 204)	300 196.11 (1 431)	347 566.55 (1 486)	300 446.42 (1 288)

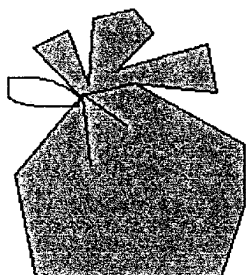
Le service du ramassage des ordures ménagères a été attribué à

COVED, mieux-disant sur la solution de base, avec un marché de 430 427 Frs TTC par an

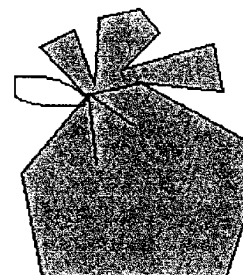
MARDI	JEUDI	SAMEDI
<p><u>A partir de 6 heures :</u> ARTHEZ-DE-BÉARN ① Caubin ② Centre Bourg - Les quartiers (N'Haux, Cagnès, Arracq, Poutelette, Gabastou) ③ Bourdalat - Route de Gouze</p> <p><u>A partir de 10 heures :</u> ④ ARGAGNON</p>	<p><u>A partir de 6 heures :</u> BOUMOURT, ARNOS DOAZON, CASTILLON</p> <p><u>A partir de 7 heures 30 :</u> CASTEIDE-CANDAU</p> <p><u>A partir de 8 heures 30 :</u> HAGETAUBIN Côté droit de la départementale 645 allant du Poteau de Lanne à Sault-de-Navailles</p> <p>LACADEE, LABEYRIE HAGETAUBIN L'autre côté de la départementale</p>	<p><u>A partir de 6 heures :</u> ARTHEZ-DE-BÉARN La ligne de crête : ① Caubin - Centre Bourg - Bourdalat - Route de Gouze - Puis route de Mesplède.</p> <p><u>A partir de 8 heures :</u> ② MESPLEDE-N'HAUX puis ③ ARTHEZ-DE-BÉARN Poutelette - Gabastou - Arracq - Cagnès.</p>
<p>Le ramassage débute chaque fois à 6 heures. Les horaires de passage sont donnés à titre indicatif. Les usagers sont invités à sortir les sacs ou les conteneurs une heure avant les horaires prévisionnels.</p>		

DÉFINITION DES ORDURES MÉNAGÈRES	INFOS-SERVICE
<p><i>Sont compris dans la dénomination d'ordures ménagères :</i></p> <p>a) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verre et de vaisselle, balayures et résidus divers (pas le verre).</p> <p>b) Les déchets ordinaires provenant des établissements artisanaux et commerciaux, dans la limite de 40 litres de collecte par jour et par établissement.</p> <p>c) Les produits de nettoyage des voies publiques, parcs, cimetières et leurs dépendances.</p> <p>d) Les produits du nettoyage des débris des halles, foires, marchés, lieux et fêtes publiques (pas le verre).</p> <p>e) Les déchets provenant des écoles et tous bâtiments publics.</p> <p>f) Le cas échéant, tous objets abandonnés sur la voie publique.</p> <p><i>Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées pourront être assimilées par les autorités districales aux catégories spécifiées ci-dessus.</i></p>	<p>JOUR J : Le nouveau service commence le mardi 1^{er} juillet 1997. Les membres de la Commission Environnement et l'exploitant COVED ont tout mis en œuvre pour que le démarrage soit réussi.</p> <p>AJUSTEMENTS : Les premières semaines serviront de période d'essai. Néanmoins, certaines difficultés peuvent apparaître. Vous êtes invités à faire part à l'exploitant ou au District de toutes vos remarques. Des ajustements sont toujours possibles.</p> <p>ALLO SERVICE : Deux numéros de téléphone sont à votre disposition. 1/ COVED SEVIGNACQ-THEZE ☎ 05.59.04.81.81 (Demander Albert CANTON) 2/ Pierre CAPDEVILLE, maire de Lacadée, président de la Commission Environnement du District. ☎ 05.59.67.50.84 3/ Les Maires des communes.</p> <p>OUBLI : Si lors d'une tournée, pendant la période de démarrage (1 mois), vous avez été oublié, l'exploitant s'est engagé à revenir, sur le champ, dès que l'information lui aura été communiquée.</p>

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Récapitulatif des Prestations



11 COMMUNES - 4075 HABITANTS - COVED				
Communes	Type de collecte	Fréquence	Taux d'imposition	
			1996	1998
Arthez de Béarn	En sac, traditionnelle, porte à porte sur tout le territoire de la commune. 1 640 habitants	2 fois par semaine. Mardi Samedi	5,81 %	6,10 %
Argagnon ----- Arnos Castillon d'Arthez Doazon Hagétaubin Labeyrie Lacadée ----- Mespède	En sac, traditionnelle, porte à porte. 2124 habitants	1 fois mardi ----- 1 fois par semaine. Jeudi ----- 1 fois samedi	0 % 0 % 0 % 0 % 0 % 4,35 % 6,10 %	6,10 %
Boumourt Casteide-Candau	En conteneurs de regroupement à 4 roues fournis par la collectivité 311 habitants	1 fois par semaine Jeudi	0 % 4,78 %	6,10 %
1 COMMUNE - 197 HABITANTS - SIECTOM DE THEZE				
Saint-Médard	En conteneurs de regroupement à 4 roues fournis par la collectivité	1 fois par semaine. Mercredi	5,08 %	6,10 %

La passation d'un marché unique sur tout le territoire du District (sauf Saint-Médard) pour le ramassage s'accompagne de l'instauration d'une taxe pour les ordures ménagères auprès des administrés des communes qui n'en avaient pas, celles-ci payant le service sur leur budget de fonctionnement.

Après avoir analysé différentes hypothèses, en tenant compte des deux types de collecte, des fréquences différentes et du coût réel du service, inférieur en zone agglomérée par rapport aux communes à l'habitat dispersé, le Conseil de District du 19 juin 1997 a voté un taux de 6,10%.

COVED Notre Partenaire

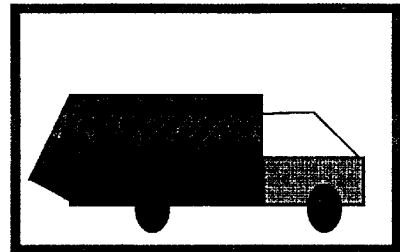
La société COVED (Collecte, Valorisation, Energie, Déchets), est une filiale de la SAUR, groupe international de services publics.

COVED a son siège social en région parisienne et possède cinq directions régionales, dont Aquitaine-Pyrénées, implantée à TOULOUSE. Son responsable d'agence, Monsieur Pierre BARTRO que nous avons rencontré, sera désormais notre interlocuteur privilégié.

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, COVED est basé à SEVIGNACQ-THEZE. Le représentant local, Monsieur Albert CANTON est le premier partenaire avec lequel nous entrerons en liaison chaque fois que cela sera nécessaire.

En obtenant, sur appel d'offres, le marché du ramassage des ordures ménagères du District d'Arthez, COVED élargit son domaine d'action sur le territoire départemental.

On le retrouve sur tout le nord-est du Béarn, sur l'agglomération paloise, dans la vallée d'Ossau, sur les Cantons de Salies, Sauveterre, Bidache et comme exploitant de l'incinérateur du District de Lacq.



Usine d'Incinération du District de Lacq

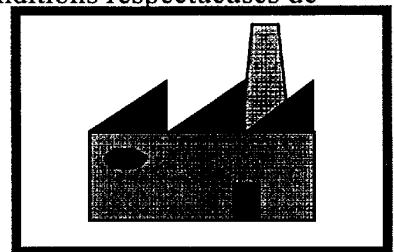
L'usine d'incinération du District de Lacq, située à Mourenx, est en service depuis le 03 septembre 1990. Cette unité de traitement d'une capacité de 14 000 tonnes par an traite les déchets de quatre Districts qui sont LACQ, ARTHEZ-DE-BEARN, LAGOR, MONEIN, et la commune de POMPS, soit au total 46 communes, 31 926 habitants.

Cette usine d'incinération est aux normes européennes en vigueur. Elle est équipée d'un système de récupération d'énergie sous forme de vapeur vendue à la SOBEGI et d'un dispositif de traitement des fumées par voie sèche (fleur de chaux).

Cette usine permet de traiter les déchets ménagers dans des conditions respectueuses de l'environnement.

L'investissement d'un montant de 28 millions de francs, a été apporté en majorité par le District de Lacq.

Le fonctionnement est supporté également par le District de Lacq qui ne répercute pas aux collectivités extérieures le coût réel de traitement.



Directeur de Publication : Docteur Léon COSTEDOAT - DISTRICT D'ARTHEZ DE BEARN

26 rue du Bourdalat - 64370 ARTHEZ DE BEARN - ☎ & 📠 05.59.67.49.10

Dépôt Légal n° 96-36 du 12 juin 1996